

REGLEMENT DU JEU CONCOURS 2024

« VALORISONS NOS DECHETS »

Article 1 : Organisateur du concours

Dans le cadre du Printemps du Développement Durable, organisé par l'Université Jean Monnet et qui se déroulera du 18 mars au 5 avril 2024, l'**IUT de Roanne** organise un jeu concours gratuit appelé « Valorisons nos déchets ».

Article 2 : Conditions de participation au concours

Le jeu concours est ouvert à tous les étudiants et à tous les personnels, administratifs, techniques et enseignants de l'IUT de Roanne.

Une seule participation est admise par personne et le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 : Principe général du concours / Modalités de participation

Pour participer au concours, les artistes écologiques, étudiants et personnels, devront réaliser une œuvre créée à partir de déchets et/ou d'objets obsolètes domestiques, accompagnée d'un mode opératoire sous forme d'affiche illustrée format A3.

Seules les œuvres composées exclusivement de déchets et/ou objets obsolètes seront admises. Exception faite des supports, colle ou autre substance indispensable à la tenue de l'œuvre.

Une même personne ne pourra présenter qu'une seule œuvre.

Les œuvres seront collectées du 07/03/2024 au 22/03/2024 à l'accueil de la maison du campus.

Les œuvres et les affiches seront exposées du 25/03/2024 au 05/04/2024 dans le hall du bâtiment C.

Les gagnants seront désignés par les étudiants et les personnels en votant via un lien et un QR code qui sera mis à disposition sur le site intranet de l'IUT du 25/03/2024 au 02/04/2024.

Il y aura 2 votes :

- un vote pour les œuvres réalisées par les étudiants.

Les deux œuvres étudiantes ayant reçu le plus grand nombre de votes seront récompensées.

- un vote pour les œuvres réalisées par les personnels.

Les deux œuvres des personnels ayant reçu le plus grand nombre de votes seront récompensées.

En cas d'égalité entre plusieurs participants, un tirage au sort aura lieu à l'IUT pour désigner les gagnants. Il sera réalisé par deux personnes (personnels et/ou étudiants) de l'IUT.

Article 4 : Remise des prix

Les gagnants seront contactés par le service vie de campus de l'IUT le 03/04/2024.

La remise des prix se déroulera le jeudi 04/04/2024 sur le temps de pause méridienne.

Les quatre artistes désignés par les votes seront récompensés par Mme Lefèvre, directrice de l'IUT ou Mme Labaume, adjointe administrative et financière.

Les dotations sont les suivantes :

✓ Œuvres des étudiants :

Lot n°1 : bon d'achat de 50€ (Destination Terre de jeux à Roanne)

Lot n°2 : bon d'achat de 25€ (Destination Terre de jeux à Roanne)

✓ Œuvres des personnels

- Lot n°1 : bon d'achat de 25€ (Destination Terre de jeux à Roanne)

- Lot n°2 : bon d'achat de 15€ (Destination Terre de jeux à Roanne)

Les lots offerts dans le cadre du présent concours ne pourront faire l'objet d'aucune contestation. Ils ne sont ni échangeables, ni remboursables.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Saint-Etienne le

Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON

18 MARS 2024